

**DELIBERATION D2024_10
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation 27 mars 2024
En exercice	27	Pour	17	Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT
Présents	15	Contre	0	
Pouvoirs	02	Abstention	0	

Les résultats définitifs du compte administratif 2023 font apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 968 381.30€
- Excédent d'investissement : 597 539.08€
- Résultat de clôture : 1 565 920.38€

Mr le Président ayant quitté la salle, Monsieur Garrido, Vice-Président, assure la présidence après avoir été élu, et demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2023.

Le Comité Syndical,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Vice-Président

Francis GARRIDO

